

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2014

Date de la convocation : 28 mars 2014

Ordre du Jour : 1-ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES
2- ELECTION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
3 ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE
4- DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
5- ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
6- DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
7- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)
8- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
9- CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS
10- INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL
11- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents: Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. OLIVIER Yoann, Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia, GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Monsieur CERCEL Benoît a été nommé secrétaire.

1- 2014/6- ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de son renouvellement en date du 23 mars 2014, il y a lieu de reformer les commissions communales, et qu'elle en est la Présidente.

Compte-tenu de ces précisions, le Conseil Municipal élit ainsi qu'il suit les membres des commissions communales suivantes:

- VOIRIE : Responsable : M. LEMOINE François, membres : Mme DEROUET Dominique et M. COUPPEY Gilles.

- TRAVAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX : Responsable : Mme LURIENNE Magali, membres : Mmes GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie et M. OLIVIER Yoann.

- URBANISME : Responsable : M. CERCEL Benoît, membres : Mmes DEROUET Dominique, LURIENNE Magali et M. OLIVIER Yoann

- FINANCES : toutes commissions

BUREAU D'ADJUDICATION ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Présidente : Mme BUNEL Nadine, Président suppléant : M. CERCEL Benoît

- Mme DEROUET Dominique, M. LEMOINE François, Mme LURIENNE Magali : membres titulaires ;
- Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles, OLIVIER Yoann: membres suppléants

- VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTS : Responsable : M.CERCEL Benoît, membres : Mmes DESHOGUES Elodie, LEPLUMEY Patricia et DELALANDE Annie.

- COMMUNICATION : Responsable : M. LEMOINE François, membres : M. CERCEL Benoît, Mmes GEORGES Brigitte et DESHOGUES Elodie.

2- 2014/7 - ELECTION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, sont élus, au 1^{er} tour, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSQ aux Syndicats intercommunaux suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE SAINT PLANCHERS :

Mmes LEPLUMEY Patricia, GEORGES Brigitte, en qualité de délégués titulaires.

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE :

Mme BUNEL Nadine, M. CERCEL Benoît, en qualité de délégués titulaires.

3- 2014/8 ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, sont élus, au 1^{er} tour, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune d'Anctoville sur Boscq au S.A.G. de GRANVILLE

- Mme DEROUET Dominique, représentante du Conseil Municipal ;
- Mme DESCHAMPS Madeleine, représentante des retraités de la commune, en qualité de délégués titulaires.

4- 2014/9- DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte-tenu du décret n°95-652 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer :

à quatre le nombre des membres élus,

et à quatre le nombre des membres nommés, comme représentants du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANCTOVILLE SUR BOSQ, conseil qui sera présidé par Madame le Maire.

5- 2014/10- ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, sont élus au 1^{er} tour, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Mme DEROUET Dominique ;
- Mme LEPLUMEY Patricia ;
- Mme DESHOGUES Elodie ;
- M. LEMOINE François ; membres, pour représenter le Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

6- 2014/11- DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Monsieur OLIVIER Yoann, en tant que délégué en charge des questions défense.

7- 2014/12- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Mme DEROUET Dominique, en tant que délégué pour représenter la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50).

8- 2014/13- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu l'article L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2511-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 96 de la Loi du 27 février 2002,
Vu la Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux,

Sachant que conformément aux articles L 2123-20 à 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des indemnités allouées (maire, adjoints) ne peut dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer, pour l'exercice effectif de leur fonction, à compter :

↳ du 28 mars 2014 :

à Mme BUNEL Nadine, Maire, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 17 % de l'indice brut 1015 ;
au 1^{er} adjoint M. CERCEL Benoît, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 6.60 % de l'indice brut 1015 ;
au 2^{ème} adjoint Mme LURIENNE Magali, une indemnité fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 6.60 % de l'indice brut 1015 ;
au 3^{ème} adjoint, M. LEMOINE François, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 6.60 % de l'indice brut 1015 ;

DIT que ces indemnités de fonction seront versées mensuellement à terme échu.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	
ELUS	INDEMNITES DE FONCTION
Maire	17 % de l'indice brut 1015
1 ^{er} Adjoint	6.60% de l'indice brut 1015
2 ^{ème} Adjoint	6.60 % de l'indice brut 1015
3 ^{ème} Adjoint	6.60 % de l'indice brut 1015

9-2014/14- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de son renouvellement en date du 23 mars 2014, il y a lieu de reformer les commissions communales, et qu'elle en est la Présidente.

Cette commission sera reconstituée par la Direction des Services Fiscaux de la Manche, sur proposition par le Conseil Municipal d'une liste de 24 noms comprenant 12 titulaires dont 2 extérieurs et 12 suppléants dont 2 extérieurs, parmi lesquels, les services fiscaux choisiront 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste suivante :

TITULAIRES :

01 Mme LEPLUMEY Patricia
02 M. CERCEL Benoît
03 Mme LURIENNE Magali
04 Mme DEROUET Dominique
05 M. LEMOINE François
06 M. COUPPEY Gilles
07 Mme DELALANDE Annie
08 Mme DESHOGUES Elodie
09 Mme GEORGES Brigitte
10 M. OLIVIER Yoann
11 M. POTIER Patrick (Yquelon)
12 M. ALLAIN Paul (Yquelon)

SUPPLEANTS :

01 M. DEROUET Marc
02 Mme FABRE Anne
03 Mme CERCEL Michèle
04 M. LEPLUMEY Dominique
05 Mme THOMAS Christine
06 M. THOMAS Guy
07 M. PICHOT Didier
08 Mme OLIVIER Christelle
09 M. LEPLONGEON Camille
10 M. LURIENNE Fabrice
11 M. VERSTAVEL Georges (Granville)
12 M. LAISNE Philippe (Saint-Planchers)

10- 2014/15- INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder à M. Le Receveur Municipal l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Didier FLEURIEL, Receveur Municipal à compter du 28 mars 2014.

- d'accorder également à Monsieur Didier FLEURIEL l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 31 euros.

11- QUESTIONS DIVERSES :

a°). 2014/16 -DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Madame BUNEL Nadine, en tant que délégué pour représenter la commune d'Anctoville sur Boscq au syndicat mixte Manche Numérique au titre de la compétence « assistance à l'informatique de gestion ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05 minutes.

Le Maire,
Nadine BUNEL.